

coutume, d'aspect et de langage :

—Çà,—dit-il, avec une familiarité pleine d'enjouement et d'abandon,—toutes ces choses sont bien graves pour vous et justifient pleinement le reproche d'égoïsme que vous m'avez adressé. C'est assez vous entretenir de moi. Parlons, s'il vous plaît, du motif de votre voyage. Votre lettre m'a presque effrayé. Vous avez donc rompu votre engagement avec San-Carbo. Que va dire Naples et quelle figure fera le digne signor empesario ?

Léonora se sentit défaillir.

—Ce n'est point ma volonté qui m'amène à Paris,—répondit-elle.

—Néanmoins les affaires d'intérêt vous sont, je le suppose, assez indifférentes ? La Villana sourit amèrement.

—Peut-être je suis indiscret,—reprit Arnold.

—Non,—dit-elle, seulement vous m'avez mal connue jusqu'ici.

Le jeune homme fut étonné de l'accent de dignité et de tristesse qui accompagna ses paroles. Il baissa les yeux, et par contenance se mit en devoir d'effeuiller un *camélia*. La cantatrice le regardait en silence.

—Je n'ose poursuivre,—répliqua Arnold, presque intimidé,—et cependant, vous avez en moi un ami...

—Un ami !—interrompit-elle avec un mouvement de douleur.

—Un frère...

A ce mot, Léonora se leva pâle et les yeux brillants d'un éclat fiévreux, mais imposante et calme.

—Je vous ai dit souvent,—pouvait-elle,—qu'un esprit fatal plane sur mon existence. Je fus presque en naissant, arrachée des bras d'une mère, que je n'ai plus rencontrée, et dont j'ignore le nom. Me voyant applaudie, fêtée, couverte de diamants et de fleurs, vous m'avez crue vaine, légère, peut-être heureuse. Je suis restée longtemps indifférente au moins ; un jour...

Elle s'interrompit ; les sanglots l'étouffaient.

—Oh ! parlez,—s'écria le jeune homme en lui tendant affectueusement la main.—Il n'est point de souffrance humaine qui n'éveille un écho dans mon cœur.

La cantatrice repoussa fièrement la main d'Arnold.

—Gardez votre pitié,—dit-elle,—et répondez à ma question. Je n'ai qu'un seul mot à vous dire, et tout sera fini.

Arnold, effrayé du ton solennel que prenait Léonora, écoutait avec angoisse, et pressentait quelque terrible révélation. La Villana cacha son visage dans ses mains, et d'une voix déchirante :

—M'aimez vous ?—reprit-elle.

Arnold recula sans répondre. Léonora poursuivit avec la résignation d'un condamné qui s'arrête au lieu du supplice :

—Celle que vous aimez doit être noble et pure entre toutes, et peut sans crainte lever la tête à la face des hommes et s'agenouiller devant Dieu sans rougir, n'est-ce pas ? Son nom, du moins ? rien que son nom. On plutôt, montrez-moi son visage, faites que j'entende le son de sa voix ; puis soyez heureux, et laissez-moi mourir. Arnold soupira.

—Son nom, sa voix ! son visage ! interrogez les étoiles, invoquez les anges : celle que j'aime n'est point une fille de la terre.

Jules de TOURNEFORT.

(A continuer.)

Extraits des journaux Français.

FRANCE.

Assemblée Nationale.

Séance du 3 Juin.

(Suite.)

UN MEMBRE. Je ne connais pas M. Louis Blanc, mais je dois déclarer que dans la journée du 15 mai, au moment où la salle était envahie, un homme du peuple est venu me demander où était M. Louis Blanc.—M. Louis Blanc, lui répondis-je, n'a rien à faire avec vous ; faites vos sarmatales comme bon vous semblera. (Légers rires.) Un quart-d'heure après, ce même homme revoit et se dirigea vers le banc de M. Louis Blanc, et l'engagea à parler au peuple : M. Louis Blanc s'y refusa, et ce ne fut que plus tard qu'il y alla avec l'autorisation de M. le président.

M. DE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre qui lui est adressée par M. Marchand, émailleur, qui atteste que M. Louis Blanc n'a parlé au peuple que pour l'exhorter à la modération.

M. J. FAVRE, rapporteur, monte à la tribune. L'orateur commence par rendre hommage aux paroles généreuses prononcées en faveur d'un collègue. Il n'y répondra pas parce que ce serait entrer dans une voie où la commission doit se garder d'entrer. La commission a voulu prendre connaissance de la procédure ; elle n'a entendu exorcer aucun pouvoir juridique ; elle n'a pas voulu examiner si M. Louis Blanc était sous le coup de charges suffisantes pour être poursuivi ; elle n'a voulu qu'une chose, c'était de s'assurer que dans la plainte il n'y avait aucun esprit de parti ni de persécution, sans quoi la commission aurait proposé de refuser l'autorisation. Si maintenant vous voulez vous-même faire la vérification qu'a faite la commission, je comprends que vous fassiez apporter à cette tribune le dossier de l'affaire, mais à la con-

dition que vous évoquerez immédiatement la connaissance de l'affaire. [Bruits divers.] Sans cela, il peut surgir entre la souveraineté de l'Assemblée et la justice ordinaire du pays un conflit dans lequel cette dernière devra nécessairement succomber.

M. LOUIS BLANC, de sa place. Le jugement de l'Assemblée sera évidemment un jugement aveugle.

M. JULES FAVRE. L'Assemblée ne porte pas de jugement, elle décide seulement que la justice aura son cours. J'ai entendu dire que les conclusions de la commission étaient prématurées, et qu'il fallait, avant de voter, prendre connaissance de l'instruction. Ceux qui ont tenu ce langage sont étrangers aux formes de la justice. (Vive interruption.)

Je demande pardon s'il m'est échappé quelques expressions qui aient pu blesser la susceptibilité de quelques membres : j'ai voulu dire seulement qu'ils n'avaient peut-être pas suffisamment réfléchi aux exigences de l'instruction judiciaire. Je ne puis que dire, en terminant, que la commission persiste dans ses conclusions.

M. DUPONT DE BUSSAC combat le rapporteur comme ayant présenté un système désastreux. Il fait observer que si en effet la commission ne demande ni la mise en prévention ni l'arrestation, il n'en est pas moins vrai qu'en accueillant les conclusions de la commission, l'Assemblée donnerait au procureur-général le droit d'arrestation immédiate.

L'orateur rappelle que, dans la chambre des députés, M. Duvergier de Hauranne a combattu la mise en accusation de M. Audry de Puyraveau par des motifs analogues à ceux allégués aujourd'hui, et cependant, ajoute l'orateur, j'entendais tout-à-l'heure M. Duvergier de Hauranne appuyer la proposition de la commission. (Violentes réclamations.)

Quelques voix ; Ce sont des personnalités : c'est indécent !

M. DUPONT. Si j'ai dit quelque chose qui ait pu blesser la susceptibilité de M. Duvergier de Hauranne, je suis prêt à le retirer.

M. DUVERGIER DE HAURANNE, de sa place. Vous pouvez bien dire ce que vous voudrez.

Une longue agitation règne dans la salle. L'orateur descend de la tribune au milieu du bruit, et des conversations animées s'établissent dans les diverses parties de l'Assemblée, et notamment à la gauche de la tribune où des explications vives paraissent bientôt dégénérer en querelles particulières. Un groupe nombreux entoure quelques membres dont la pantomime exprime plus que de l'agitation.

E. DENJOY. Monsieur le président, je